

le Sénat maintient le principe de la coupure d'accès Internet

Les sénateurs ont maintenu, jeudi 31 octobre, le principe de la coupure d'accès à Internet en cas de téléchargement illégal répété, prévue par le projet de loi de la ministre de la culture Christine Albanel. Ils ont rejeté un amendement prévoyant de remplacer la coupure par une amende

Des doutes ont également été soulevés par plusieurs élus UMP comme Catherine Procaccia, "persuadée que l'amende serait bien plus efficace" car elle "obligerait les parents à mettre des filtres". La ministre de la culture a répondu que le "principe d'une peine d'argent change la philosophie

Suite et surce => lemonde

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 31 octobre 2008

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8896-senat-maintient-principe-coupure-acces-internet.html>